

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2006 12			Exercice N-1 31/12/2005 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions	440 896	164 295	276 601	285 802	9 201	3.22	
	Installations techniques Matériel et outillage	32 006	12 168	19 838	26 297	6 459	24.56	
	Autres immobilisations corporelles	49 310	27 503	21 807	14 534	7 273	50.04	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	2 284		2 284	2 284				
TOTAL I	524 496	203 966	320 530	328 917	8 387	2.55		
Comptes de liaison								
TOTAL II								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés							
	Autres créances	36 491		36 491	42 990	6 499	15.12	
	Valeurs mobilières de placement	153		153	153			
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	18 484		18 484	46 562	28 079	60.30		
Charges constatées d'avance (3)	2 100		2 100	2 349	249	10.61		
TOTAL III	57 227		57 227	92 054	34 827	37.83		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	581 723	203 966	377 757	420 971	43 214	10.27		

ATTENTION: RESULTAT BILAN diffère RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

En Euros .

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CABINET MARC FOSSARD

BILAN PASSIF


PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2006	12	31/12/2005	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	65 240		65 240			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	84 168		74 785		9 384	12.55
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	16 722		9 384		26 105	278.20
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	297 553		295 812		1 741	0.59	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	295 346		276 884		18 462	6.67
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			58 995		58 995	100.00
	Emprunts et dettes financières divers	17 532		21 343		3 811	17.86
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 563		12 031		6 467	53.76
	Dettes fiscales et sociales	53 266		42 752		10 514	24.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	3 127				3 127	
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	2 924		8 967		6 043	67.39
	TOTAL IV	82 411		144 087		61 676	42.80
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	377 757		420 971		43 214	10.27

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

14 483
67 929
135 120
13 842

En Euros .

CABINET MARC FOSSARD



ATTENTION : RESULTAT BILAN different RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2006	12	31/12/2005	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	13 134		9 353		3 781	40.43
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 134		9 353		3 781	40.43
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	460 220		426 369		33 851	7.94
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	21 842		19 925		1 916	9.62
Collectes	233		5 207		4 974	95.53
Cotisations	2 420		2 381		39	1.64
Autres produits	3 052		4 227		1 175	27.80
TOTAL I	500 900		467 462		33 438	7.15
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	79 836		81 747		1 912	2.34
Impôts, taxes et versements assimilés	14 820		14 218		602	4.23
Salaires et traitements	290 504		276 780		13 724	4.96
Charges sociales	87 880		88 814		933	1.05
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	43 365		40 600		2 766	6.81
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	72		546		474	86.77
TOTAL II	516 478		502 705		13 773	2.74
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	15 578		35 244		19 666	55.80
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

ATTENTION: RESULTAT BILAN diffèrent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2006	12	31/12/2005	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	12		11		1	6,58
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	12		11		1	6,58
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 296		5 258		2 963	56,34
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	2 296		5 258		2 963	56,34
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 284		5 247		2 963	56,48
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	17 862		40 491		22 629	55,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18				18	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	35 495		31 206		4 289	13,74
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII	35 513		31 206		4 306	13,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	929				929	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			99		99	100,00
TOTAL VIII	929		99		830	838,16
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	34 583		31 107		3 476	11,17
Impôts sur les bénéfices (IX)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	536 424		498 679		37 746	7,57
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	519 703		508 063		11 640	2,29
SOLDE INTERMEDIAIRE	16 722		9 384		26 105	278,20
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	16 722		9 384		26 105	278,20

ATTENTION: RESULTAT FINANCIER RESULTAT COURANT RESULTAT EXCEPTIONNEL RESULTAT COMPTABLE

En Euros .

CABINET MARC FOSSARD

Association AMITIE MASSILLON
83400 HYERES

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1			
	31/12/2006	12	31/12/2005	12		
					Ecart N / N-1	
					Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole	60 000		60 000			
Prestations	18 951		21 225		2 274	10.72
TOTAL	78 951		81 225		2 274	2.80

ATTENTION : RESULTAT BILAN diffèrent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

En Euros.

CABINET MARC FOSSARD

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'absence pour maladie d'un salarié à temps complet pendant près de 6 mois et pour lequel aucune aide n'est perçue a évité d'augmenter davantage les charges de personnel ce qui a eu pour effet général d'augmenter l'excédent de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels, comme par le passé, ont été établis conformément au règlement n°99-01 du 16/02/99 du CRC (Comité de la Réglementation Comptable) qui traite des modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Comme les années précédentes et conformément à l'article 6 du règlement n°99-01 du 16/02/99 du CRC, les subventions d'investissement ont été rapportées au compte de résultat au même rythme que les amortissements.

Les comptes annuels ont été établis selon l'application des méthodes d'évaluation générale des actifs : conformément à la convergence du PCG vers les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), il a été fait application de la méthode des composants.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC n°2000-06, n°2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Il a été fait application de la méthode des composants pour toutes les immobilisations décomposables.

Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisé en appliquant la méthode prospective.

Les catégories d'immobilisations suivantes ont été décomposées :

Tous les travaux ont faits l'objet de l'application de la méthode des composants pour le calcul des dotations aux amortissements.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

Conformément au décret du 30/12/2005 relatif aux PME les amortissements restent calculés sur la durée d'usage.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	421 378		22 787
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 552		
Installations générales agencements aménagements divers	2 442		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 747		13 121
TOTAL	490 119		35 908
TOTAL GENERAL	490 119		35 908

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.		3 268	440 896	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		546	32 006	
Installations générales agencements aménagements divers			2 442	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			46 868	
TOTAL		3 814	522 212	
TOTAL GENERAL		3 814	522 212	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	135 576	31 058	2 339	164 295
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 255	6 459	546	12 168
Installations générales agencements aménagements divers	246	345		591
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 408	5 504		26 912
TOTAL	163 485	43 365	2 885	203 966
TOTAL GENERAL	163 485	43 365	2 885	203 966

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	31 058				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 459				
Instal.générales agenc.aménag.divers	345				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 504				
TOTAL	43 365				
TOTAL GENERAL	43 365				

ATTENTION: RESULTAT BILAN diffèrent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

En Euros.

CABINET MARC FOSSARD



ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 284	2 284	
Divers état et autres collectivités publiques	26 419	26 419	
Débiteurs divers	10 073	10 073	
Charges constatées d'avance	2 100	2 100	
TOTAL	40 875	40 875	

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	17 532	3 049	12 196	2 287
Fournisseurs et comptes rattachés	5 563	5 563		
Personnel et comptes rattachés	31 507	31 507		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 570	17 570		
Autres impôts taxes et assimilés	4 189	4 189		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 127	3 127		
Produits constatés d'avance	2 924	2 924		
TOTAL	82 411	67 928	12 196	2 287
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 811			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements	Linéaire	10 et 20 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 et 5 ans

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ATTENTION: RESULTAT BILAN diffèrent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2006 au 31/12/2006

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	26 419
Total	26 419

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 575
Dettes fiscales et sociales	32 302
Total	36 876

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		2 100
Total		2 100
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		2 924
Total		2 924

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- produits sur exercices antérieurs	18	77200000
- QP de subvention virée au résultat	35 495	77700000
Total	35 513	
Charges exceptionnelles		
- VNC	929	67500000
Total	929	

ATTENTION: RESULTAT BILAN diffèrent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

En Euros.

CABINET MARC FOSSARD



Lucien MORIN

EXPERT-COMPTABLE diplômé

Inscrit au tableau de l'ordre des
Experts-Comptables Région de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale
du ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

AMITIES MASSILLON

Siège social : 12, rue de Verdun
83400 HYERES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "AMITIES MASSILLON", tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Place J.M.A. Condorcet Bt P - Parc Tertiaire de Valgora - 83160 La VALETTE-du-VAR

Adresse Postale : B.P. 27 - 83040 TOULON Cedex 09

Tél : 04 94 14 19 20 Fax : 04 94 14 19 29

Email : lucien.morin@wanadoo.fr

Membre d'une association agréée par l'Administration fiscale acceptant à ce titre les règlements par chèque



Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Les comptes de votre association ont été établis en tenant compte des nouvelles dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable, modifié par le règlement 2003-07, concernant de nouvelles règles concernant les amortissements et la dépréciation des actifs immobilisés et introduisant le concept nouveau de composants. Les plans d'amortissement des actifs ont été revus à la lumière de ces nouvelles règles par application de la méthode prospective.

Par ailleurs, nous vous rappelons que depuis la clôture de l'exercice 2004, il a été décidé de déroger aux règles de l'article 6 du règlement CRC 99-01 en ce qui concerne le traitement comptable des subventions d'équipement.

La dotation aux amortissements de chacun des biens financés par des subventions d'investissement est maintenant compensée par le rattachement aux résultats d'une quote-part de la subvention versée proportionnelle aux amortissements pratiqués.

En conséquence de l'application des nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs immobilisés évoquées précédemment, les quotes-parts de ces subventions rattachées aux résultats ont également être révisées.

Conformément à l'article 9 du règlement 99-01 du CRC, le commodat dont bénéficie l'association pour les locaux situé au 12, de la rue de Verdun à HYERES (Var) appartenant à l'association « Côte d'Azur » aurait dû être comptabilisé à l'actif du bilan dans un compte d'immobilisation et corrélativement pour la même valeur au passif dans un compte de fonds associatifs. L'amortissement de la valeur portée à l'actif au titre de l'exercice aurait dû être constaté en débitant un compte par l'autre.



Cette comptabilisation du commodat n'a aucune influence sur le résultat comptable mais a pour objectif de mieux informer le lecteur des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit aux observations mentionnées ci-dessus, ont porté sur le caractère des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents présentés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

La VALETTE, le 15 juin 2007

Le Commissaire aux Comptes,

Lucien MORIN



Lucien MORIN

EXPERT-COMPTABLE diplômé

Inscrit au tableau de l'ordre des
Experts-Comptables Région de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale
du ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

AMITIES MASSILLON

Siège social : 12, rue de Verdun
83400 HYERES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

La VALETTE, le 15 juin 2007
Le Commissaire aux Comptes,

Lucien MORIN

Place J.M.A. Condorcet Bt P - Parc Tertiaire de Valgora - 83160 La VALETTE-du-VAR
Adresse Postale : B.P. 27 - 83040 TOULON Cedex 09
Tél : 04 94 14 19 20 Fax : 04 94 14 19 29
Email : lucien.morin@wanadoo.fr

Membre d'une association agréée par l'Administration fiscale acceptant à ce titre les règlements par chèque